Ville de
Rivière-du-Loup

**COMMUNIQUÉ**
**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

# Une somme de 100 000$ pour soutenir les projets de restauration des biens patrimoniaux

**Rivière-du-Loup, le 27 février 2018** – La Ville de Rivière-du-Loup reconduit son *Programme d'aide à la restauration patrimoniale*. Doté d'une enveloppe de 100 000 $, le programme vient appuyer financièrement les propriétaires qui souhaitent restaurer un bâtiment ancien ayant une valeur patrimoniale significative, situé dans les secteurs protégés par une règlementation municipale.

La Ville souhaite ainsi créer un effet de levier pour stimuler la restauration, en soutenant les efforts des citoyens pour maintenir et réhabiliter des édifices anciens résidentiels et commerciaux, encadrés par une règlementation particulière touchant la conservation de l'architecture traditionnelle. Les secteurs visés sont principalement la rue Lafontaine, le Vieux Rivière-du-Loup, les sites du patrimoine religieux, le site du patrimoine du Vieux Saint-Patrice et le secteur de la Pointe de Rivière-du-Loup.

Ce programme fait suite à celui qui était en vigueur de 2007 à 2011, qui bénéficiait de la contribution du ministère de la Culture est des Communications. Alors que le renouvellement de l'aide du ministère se faisait attendre, la Ville a décidé en 2016 de relancer le programme seule, ce qui témoigne de l'importance qu'elle lui accorde.

Ces deux dernières années, pas moins de 17 projets de restauration ont ainsi été acceptés et un montant de 220 000 $ consenti par la Ville. Une aide financière qui a permis des investissements majeurs totalisant plus de 500 000 $ au centre-ville et dans les secteurs protégés. Cet important effort financier pour la Ville s'inscrit dans la *Politique du patrimoine*, qui reconnaît le patrimoine bâti comme une caractéristique unique de Rivière-du-Loup, contribuant à son attractivité touristique, à la qualité de vie et à la fierté de ses citoyens.

Les propriétaires intéressés peuvent télécharger les documents et le formulaire sur le site web de la Ville, sous « Service aux citoyens/programmes ». Ils peuvent également s'adresser au Service de l'urbanisme, au 418 867-6699, ou en personne au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, où des copies imprimées du dépliant sont également disponibles.

- 30 -

Source : Julie Martin, gestionnaire des programmes culturels et patrimoniaux
Service loisirs, culture et communautaire

Service des communications
418 867-6611